

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ESP&ID_NUMPUBLIE=ESP_130&ID_ARTICLE=ESP_130_0121

De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?

par Lionel CHARLES et Bernard KALAORA

| érès | Espaces et sociétés

2007/3 - 130

ISSN 0014-0481 | ISBN 2-7492-0787-2 | pages 121 à 133

Pour citer cet article :

— Charles L. et Kalaora B., De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?, *Espaces et sociétés* 2007/3, 130, p. 121-133.

Distribution électronique Cairn pour érès.

© érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?

Lionel Charles,
Bernard Kalaora

La France a une tradition de congruence entre la sociologie culturelle et la construction de la nature. Que la nature soit un construit social et un objet de représentation est inscrit dans l'expérience collective. Il incombe au sociologue de mettre à jour les rapports et les ancrages qui structurent les usages sociaux de la nature, leurs enjeux et les conflits qui sous-tendent les mécanismes matériels et symboliques d'identification et d'appropriation. La nature se donne comme œuvre/texte à déchiffrer dont le sociologue serait l'interprète privilégié sinon ultime, dévoilant l'impensé des rapports sociaux qui structurent la dynamique à laquelle elle est soumise. Cette démarche apparaît pertinente car elle fait écho à un fort investissement esthétique par le regard. La prégnance du paysage, indissociable d'une puissante tradition pic-

*Lionel Charles, chercheur en sciences sociales, directeur d'études à Fractal, Paris
lio.charles.fractal@noos.fr*

*Bernard Kalaora, professeur en sociologie à l'université d'Amiens et chercheur au
Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales, LAIOS, EHESS-CNRS
(LC12- UMR 8177)
kala@noos.fr*

turale, a exercé une influence considérable sur les professionnels de la conservation, comme sur l'ensemble du public.

Face à cette construction, l'émergence de l'environnement, dans les années 1960, marque une rupture. On ne mesure pas encore ses implications, liées au caractère multidimensionnel et indéterminé de cette notion réflexive, où pensée et action se réfractent l'une sur l'autre. L'environnement participe de la modernité avancée, excluant tout découpage *a priori* et réunissant perspectives cognitives et pratiques dans une même dynamique. Giddens (1991) voit dans la réflexivité une nouvelle approche de l'intervention de la sociologie dans le social. Au début du *xx*^e siècle, les pragmatistes ont introduit la perspective réflexive en pensant l'interaction, l'action réciproque entre agent et environnement, dans une critique radicale de l'essentialisme et de la permanence des êtres et des catégories initiés par Parménide, dans la tradition grecque.

La nature prend une signification nouvelle, elle n'existe plus comme arrière-plan livré aux initiatives humaines, comme champ ontologico-symbolique, mais comme complexe de relations et d'interactions fonctionnelles inscrites dans le temps et dans l'espace, couplé à la réalité humaine. La coupure nature/société, fondatrice du social en tant qu'ordre distinct séparé du reste de la « création », est remise en question au même titre que les découpages en champs spécifiques et en disciplines, au profit de configurations instables, associant des entités hétéronomes. L'environnement dessine un univers sans frontière, ubiquiste, dont il est impossible d'anticiper la trajectoire. Le rôle et la responsabilité humains n'en apparaissent que plus importants. Le domaine habituellement identifié comme protection de la nature se réaménage et les structures institutionnelles initient des agencements inédits, aux conséquences non prévisibles dans le cadre formel de leur organisation initiale.

Le développement durable vient parachever ce mouvement d'intégration entre des univers hétérodoxes : l'environnement, l'économie, la société et l'éthique. De nouveaux référentiels sont mobilisés, les sciences du vivant et l'ingénierie écologique, dans des dynamiques où la nature appartient à un tout plus large. La pensée de l'action est subvertie par des approches itératives, relationnelles et non plus linéaires où le pragmatisme l'emporte sur la théorie. Les sciences sociales subissent un profond bouleversement, du point de vue des objets et des disciplines : les frontières s'estompent, mettant au centre les notions de processus et d'enchevêtrement, dans des perspectives ouvertes et compréhensives. La nature devient un laboratoire collectif et l'idée de développement soutenable ou durable constitue sa pierre de touche, en dépit des réserves sur la prolifération de ses usages rhétoriques et communicationnels.

Cette vision remet en cause le clivage nature/société qui fondait les politiques de protection, dont la pertinence ne pouvait s'entendre que dans le jeu

entre champs symboliques séparés. Cette évolution rend la perspective du territoire incontournable, mais en même temps elle le requalifie profondément. Il n'est plus une entité statique, administrative, technique ou esthétique articulante autour d'un référent identitaire un pouvoir et des populations. Il devient l'espace de relations aux frontières multiples et changeantes, support de logiques plurielles inscrites dans la temporalité, le devenir, la transformation et le jeu généralisé des interactions. Ces transformations disqualifient toute conception fixiste de la protection.

La notion de développement durable, congruente à celle d'environnement, n'est pas un concept ou un nouvel *ethos* artificiellement plaqué sur la réalité, mais l'expression d'une conscience collective renouvelée de l'espace et de la durée qu'elle contribue à requalifier, en donnant sens à l'association des composantes qui l'animent. Nous analysons les trajectoires qui vont de la notion de nature à celle de développement durable et leurs processus constitutifs, dans le champ de la conservation. Notre réflexion s'inscrit dans une démarche pragmatique qui privilégie les évolutions, la dynamique de relation entre connaissance et action plutôt que les visées catégorielles et figées. Après un rappel des fondements de l'histoire de la protection, nous abordons les processus d'interactions entre systèmes sociaux et naturels et leurs conséquences pour les politiques de la nature, la question territoriale et sa requalification environnementale, au travers des reconfigurations d'échelles tant spatiales que temporelles face à la complexification du réel.

HISTOIRE ET CONTEXTE DE LA PROTECTION

L'histoire récente de la protection de la nature doit prendre en compte les registres national, européen et international. Au plan institutionnel, le mouvement de protection de la nature commence avec la seconde moitié du XIX^e siècle, relayant l'évolution des sensibilités qui s'est amorcée en Grande-Bretagne et en Allemagne. En France, l'accent est mis sur les monuments et les sites remarquables, dans une vision esthétique et « artialisée » du territoire (premières séries artistiques en forêt de Fontainebleau en 1857). Les principales étapes institutionnelles en sont la loi sur la restauration des terrains de montagne (1882), la loi de 1906 (protection des sites de caractère pittoresque et artistique), la loi de 1913 sur les monuments historiques, avec, la même année, la création d'un premier parc dit national dans le massif du Pelvoux (Parc de la Bérarde), la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. À la différence de la Grande-Bretagne (Thomas, 1985), de l'Allemagne ou de la Suisse (Walter, 1990), où l'ensemble de la société participe à un mouvement général de découverte et d'intérêt pour la nature, ce mouvement est tardif en France et il ne touche qu'une frange restreinte des élites cultivées. La France, encore massivement rurale et soumise à un très

fort clivage ville/campagne, reste sous l'emprise, d'une conception ruraliste et utilitaire de la nature. C'est après la seconde guerre mondiale, surtout dans les années 1960, que la question de la nature et de sa protection changent véritablement d'échelle et de perspective. Ce renouveau, animé par quelques pionniers, certains se revendiquant de la protection des espèces chassées dont les effectifs ont fortement régressé, d'autres d'une approche scientifique de la conservation, va trouver sa traduction institutionnelle avec la loi de 1957 (instituant les réserves naturelles), suivie en 1960 de la loi portant création des Parcs nationaux.

La période de la fin des années 1950 au milieu des années 1970 est marquée par le foisonnement des créations institutionnelles. Elle conjugue une très forte expansion techno-économique et des ambitions importantes en matière d'aménagement du territoire, impulsées par l'État, développées par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), créée en 1963. Les instruments d'une « politique de la nature » se mettent en place dans ce contexte, avec la création des premiers Parcs nationaux (la Vanoise, 1963), la restructuration en 1964 du ministère de l'Agriculture et la constitution de l'ONF, la mise en place, en 1968, des Parcs naturels régionaux, l'institutionnalisation en 1971 du ministère de l'Environnement, enfin du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), créé à la suite de la mission Piquard par la Datar, en 1975. Ces entités, reflet d'un État fort et de politiques très affirmées, ont une forte charge symbolique, où la territorialité se manifeste comme expression de la souveraineté nationale. Elles sont nouvelles, pionnières et ne s'appuient ni sur des expériences antérieures, ni sur des savoir-faire éprouvés, ce que la nouveauté du contexte impose. Cette construction institutionnelle est le fruit d'une audace juridique dont la caractéristique est d'inscrire le territoire d'action dans des limites réglementaires strictes et établies une fois pour toutes. La perspective est d'instituer et d'encadrer une réalité soumise à un pilotage autoritaire centralisé. Dans les Parcs nationaux, c'est l'exceptionnalité et le caractère remarquable qui sont mis en avant comme critères de sélection des espaces et des espèces à protéger. Pour les Parcs naturels régionaux, l'accent est mis sur la spécificité des espaces, la qualité des paysages, la valorisation patrimoniale. Le Conservatoire du littoral quant à lui s'attache à la singularité de territoires côtiers qu'il s'agit de soustraire, par l'acquisition foncière, aux menaces liées à l'urbanisation. Les missions de ces différents organismes sont dissociées de toute vision systémique, de toute analyse scientifique globale préalable, chacun ayant sa logique propre, expression d'impératifs successifs traduisant la souveraineté de l'État sur la nature.

La multiplicité de ces dispositifs reflète le caractère segmenté et improvisé de politiques menées sans passerelles ni transferts d'expérience entre les composantes, à partir de visions distantes, empreintes des valeurs de la culture urbaine et d'approches contradictoires des contextes locaux et régio-

naux. Cette politique met en place une administration centralisée, dans laquelle chaque entité a vocation à constituer une structure autonome.

Les années 1980 et 1990

Des modifications apparaissent dans cette période, avec la globalisation des problèmes environnementaux et la résonance mondiale qu'ils acquièrent suite à la conférence de Rio sur le développement durable et la convention sur la biodiversité (1992). La nouvelle démarche s'affirme comme globale, à l'échelle de la Terre et de l'ensemble des espèces ; elle ne procède plus d'une affirmation, en termes de connaissance et d'action, mais d'une interrogation face à ce qui apparaît comme une menace massive, introduisant une logique de précaution. Celle-ci tient à la disparition d'ensembles naturels, en particulier des forêts tropicales et équatoriales, du fait même de l'action humaine à un rythme équivalent à celui des grandes extinctions. Le développement de l'écologie, notamment à travers le programme MAB (*Man and Biosphere*) initié par l'UNESCO en 1971, a permis de comprendre que ces forêts à la diversité spécifique unique constituent un gigantesque conservatoire biologique à l'échelle de la Terre. Cette nouvelle approche modifie la place de la science : elle vient au premier plan, mais dans un rapport d'interrogation et d'incertitude. Le statut de l'esthétique dans la relation à la nature change aussi. Le primat de l'esthétique dominait le mouvement de la protection au XIX^e siècle, il est remis en question au profit d'expériences sensibles plus immédiates, multiples et renouvelées, porteuses d'un sentiment d'inquiétude face aux altérations que suscite l'impact d'activités humaines proliférant dans tous les domaines. Cette évolution trouve un écho dans les travaux d'Augustin Berque (1990) au travers des notions de médiance ou d'écodynamisme. À l'inverse, toute une partie de la réflexion sur le paysage et son « artialisation » (Roger, 1997) persiste à témoigner de la précession esthétique qui en organise les figures mais sans occuper le premier plan. La relation à la nature est significativement interrogée et mise à l'épreuve.

Cette mutation est à l'origine d'une transformation notable des points de vue et des attitudes concernant la protection. Si son importance est renforcée, l'extension considérable des enjeux environnementaux et de leurs implications spatio-temporelles efface partiellement la dimension générique pour l'inscrire dans une réalité plus large et plus complexe dont témoigne la prolifération des lois et textes réglementaires. Cette dynamique législative accompagne la montée en puissance de l'environnement en tant que catégorie juridique, mais aussi comme nouveau champ de l'action collective visant l'intégration d'une pluralité de perspectives. L'État s'attribue un rôle croissant, déplaçant et élargissant le domaine de la protection et ses enjeux. Dès 1982, la régionalisation redessine le cadre institutionnel, donnant une résonance nouvelle à l'environnement comme à la dimension territoriale. Mais

l'État, soucieux de ses prérogatives, maintient sa prééminence et contrôle toute configuration dans laquelle il ne joue pas un rôle clé ; c'est paradoxal dans un domaine supposé privilégier la conscience collective et les initiatives citoyennes.

La dynamique contemporaine

Aujourd'hui, la question de la conservation émerge comme une problématique globale imposant la nécessité d'une politique d'ensemble dont Natura 2000 constitue le projet. Cette politique est portée par l'Europe et accompagne la construction européenne. Elle trouve à ce niveau une légitimité territoriale en rapport avec les échelles pertinentes, mieux à même d'articuler les pratiques nationales, permettant l'élaboration d'outils plus adaptés. Elle implique une déterritorialisation relative, en particulier par rapport aux politiques nationales, autorisant de nouvelles approches, favorisant le décloisonnement et une conception intégrée. Mais elle suscite de fortes oppositions, d'où la lenteur et la difficulté de son application (Charles, Kalaora, 2001). Cette nouvelle politique rompt avec l'approche traditionnelle de la protection, centrée sur le caractère remarquable du territoire et sa sanctuarisation, pour inscrire la conservation dans une perspective de développement et l'élargir à la nature ordinaire. Sa mise en œuvre s'articule avec l'idée de développement durable qui a nourri le processus de Rio. De nouvelles initiatives se développent, visant à associer les opérations de protection aux dynamiques de développement local. Dans les Parcs nationaux, noyau dur de la protection, se mettent en place des actions en zones périphériques soumises à des évolutions économiques peu favorables (Écrins, Mercantour, Pyrénées). Pour les Parcs naturels régionaux comme pour le Conservatoire du littoral, l'émergence du concept de développement durable incite à renouveler les approches, en associant davantage la protection à l'évolution des contextes locaux et régionaux. Au sein des structures de conservation, cette démarche apporte une nouvelle légitimité et contribue à élargir les perspectives, bien au-delà des échelles locales et régionales. En même temps, ce nouveau contexte suscite des dispositifs institutionnels innovants (Établissement publics de coopération intercommunale, EPCI, Pays), difficiles à coordonner avec les structures et pratiques antérieures.

La protection de la nature est confrontée à des évolutions complexes en matière d'enjeux et d'échelles *via* la dynamique européenne, adossée aux dynamiques mondiales et bénéficiant de développements scientifiques inédits. Passant d'une approche filière (la directive Oiseaux en 1979) à une approche intégrée, systémique (la directive Habitats en 1992), les politiques de protection s'ouvrent aux usages sociaux plus ou moins spontanés de la nature et doivent composer avec l'expansion du secteur des loisirs et du tourisme dont les espaces naturels sont devenus un support majeur (Viard,

1990). Pour les acteurs locaux, la protection constitue un atout à la fois matériel et symbolique, dans la perspective d'entretien des espaces naturels, de souci paysager et d'accès à une large gamme de pratiques de loisirs. Parallèlement, les professionnels du domaine connaissent une transformation de leur pratique avec la question de l'accès des publics aux espaces dont ils ont la charge. Le monde des forestiers, d'où sont issus la plupart des responsables de la protection, s'ouvre, non sans mal, à la société. Les modifications multiples des conceptions (et de l'image) de l'écologie la font passer d'une pratique strictement naturaliste à une vision qui intègre l'homme et ses activités (écologie du paysage, notamment), sensible au désordre, à la fragmentation, au chaos, à l'hétérogénéité. Au début des années 1980, un véritable champ scientifique se constitue autour de la biologie de la conservation et il explique en partie ces mutations. Mais il reste peu assimilé en France. La dynamique sociale liée à l'urbanisation et à l'extension des mobilités va à l'encontre d'une construction en termes d'opposition tranchée entre des espaces, des univers radicalement différents : ville et campagne, ville et nature, nature et campagne, voire travail et loisir. La désynchronisation et la démultiplication des temps sociaux se traduisent par l'élargissement de l'éventail des temporalités, l'extension des imaginaires, dont la nature apparaît comme un cadre privilégié, pas pour ce qu'elle est mais pour ce qu'elle permet et ouvre comme possible (Urbain, 2002).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉMERGENCE, STATUT, SIGNIFICATION

La question contemporaine de la relation entre protection de la nature et développement durable soulève de multiples interrogations. Il faut examiner en détail la notion de développement durable et ses soubassements. En suivant l'analyse de Marc Mormont (dans Zaccai, 2002), on ne peut en proposer une définition fermée. Cette notion procède d'une réflexion menée au sein de grands organismes internationaux (CMED, Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987) et elle s'est affirmée comme un prolongement aux interrogations environnementales, pour élargir la problématique aux aspects économiques et sociaux. Si l'approche de l'environnement n'était pas dissociable d'implications économiques et sociales, en particulier en relation avec le développement, celles-ci restaient externes, voire en tension avec ce dernier. Le développement durable propose un cadre les associant étroitement. Le développement durable relie des éléments non nécessairement reconnus comme liés ; dans une perspective de long terme, anthropocentrée, il met en évidence l'implication majeure de l'homme dans le fonctionnement de la biosphère et sa responsabilité vis-à-vis d'elle.

« [Au début du siècle dernier], ni les effectifs humains ni la technologie n'avaient le pouvoir d'altérer radicalement les systèmes planétaires [...]. [Aujourd'hui], non seulement les masses humaines se sont encore mul-

tipliées et ont acquis ce pouvoir de transformation de la planète, mais des modifications majeures, imprévisibles se produisent dans l'atmosphère, dans les sols, dans les eaux, dans la flore et la faune, ainsi que dans les relations entre tous ces éléments » (CMED, 1988, p. 27).

Le champ et la notion d'environnement dérivent de la protection de la nature qui en a constitué l'amorce historique dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La création des premiers parcs naturels aux États-Unis témoigne de la conservation des ressources, des espèces floristiques et faunistiques, dans la suite d'œuvres comme *Walden* (Thoreau, 1854) et *Man and nature* (Marsh, 1864). Cette création accompagne la naissance de l'écologie ou le développement de la géographie. Le développement durable élargit l'accès aux thèmes de l'environnement, offrant la possibilité à des individus, des groupes ou des institutions d'investir un domaine crédibilisé par l'amplification des questions environnementales (effet de serre, extension des pollutions, des nuisances et des risques, etc.). Cette thématique, à la validité renforcée et aux fortes implications morales, a son revers : son accès, potentiellement très large, se prête facilement à des usages rhétoriques à des fins de manipulation idéologique et politique. Ce risque est encore accru en France par la prégnance persistante du paradigme social, comme par les aléas de la transposition dans notre langue d'une mise en œuvre conceptuelle d'abord élaborée dans le monde anglo-saxon, liée à une dynamique intellectuelle et morale, à un champ culturel composé très différemment. La traduction de l'anglais *sustainable* en durable, réduit et banalise considérablement son sens.

Le fondement épistémique du développement durable est celui de l'environnement, c'est-à-dire l'indétermination. La notion d'environnement est réflexive, elle a pour sens de situer toute action dans un contexte plus large d'action en retour, d'interaction, dans un schéma dans lequel un organisme en agissant transforme l'environnement, modification qui rétroagit sur l'organisme. Une telle dynamique donne sens à l'action, sens évidemment limité et réélabore au fil de l'enchaînement même des actions, et susceptible de se constituer à des échelles très différentes. L'environnement est une catégorie non normative, pragmatique et empirique, qui s'ancre dans une vision forte de l'individuation. Il donne sens au développement durable dans la mesure où il s'inscrit au-delà du caractère finalisé et limité de l'opérationnalité technoscientifique moderne dont il intègre à la fois l'acquis et les limites. La modernité a reposé sur la possibilité de définir des objets, des cadres, des territoires spécifiques de connaissance et d'action, fondés sur la validation des découpages opérés, sans prise en considération de ce qui en était exclu. *A contrario*, l'environnement prend en charge des éléments extérieurs et leurs effets indéterminés. Le retour dans le monde humain et social d'éléments qui en avaient été ignorés ou rejetés est constitutif de sa reconnaissance : manipulations maladroites des sols générant les *dust bowls* dans les années 1930 aux États-Unis, retombées nucléaires des essais atmosphériques

dans les années 1950, extension des pollutions ou des déchets dans les années 1960, se traduisant par des contaminations dont on mesure encore mal l'ampleur et les effets sanitaires. L'extension des relations entre acteurs, en même temps que leurs effets inattendus, rendent la réalité complexe et multi-dimensionnelle. Le statut de l'action finalisée en rationalité, dont la prise sur une réalité à multiples facettes où les interactions entre éléments se sont multipliées et font système, se voit sensiblement réduit voire éprouvé dans le passage à la société du risque (Beck, 2001). Ces mutations mettent en question toute gouvernance par le haut, au profit de stratégies d'une autre nature. Dans cette configuration différente, les moyens d'agir valent davantage que les objectifs, si l'on entend par moyens la capacité à interagir et à négocier avec un nombre toujours croissant de partenaires. Les acteurs et leurs capacités spécifiques à interagir deviennent plus importants que les structures. Le développement durable ne peut pas s'envisager par référence à un état ou à un simple univers d'objet, mais à un champ de relations, dans un sens à la fois pragmatique et stratégique. Pragmatique, car la relation est condition de l'action ; stratégique comme conduite de la relation et de l'action. Parmi les multiples dimensions du développement durable, l'importance du socio-politique ressort. Le développement durable n'est pas l'accompagnement d'une dynamique qu'il infléchirait, il résulte d'une intentionnalité forte, associée à une vigilance aux conditions de l'action comme à la visée d'un monde commun dans sa diversité (Mormont, dans Zaccai, *op. cit.*).

Le développement durable recouvre un type d'interrogation et un modèle opératoire quant aux modalités de l'action. Il vise à réduire et à surmonter les effets négatifs liés à la fragmentation et aux finalisations étroites associées aux conceptions traditionnelles de l'agir. Cette transformation est imposée par l'extension de ses domaines d'intervention et elle aboutit à la gouvernance. En même temps, le développement durable n'ignore pas les dimensions objectives, mesurables, quantifiables, et il s'appuie sur l'élaboration de formalismes, de critères, d'indicateurs mesurant les dimensions sociales, écologiques, économiques et éthiques (Lavoux, Theys, 2003). L'élaboration d'indicateurs soulève des problèmes liés au caractère transversal de leur constitution, articulant des champs thématiques, des référents hétérogènes. La notion de développement durable impose une telle vision croisée, objet de travaux tant des instances nationales qu'européennes ou mondiales. En matière de biodiversité, le développement de critères et d'indicateurs pertinents, susceptibles de guider la conservation, constitue un défi et un enjeu crucial (Morand, Barbault, 2003). Le développement durable introduit un nouveau partage des responsabilités et des initiatives en donnant accès à des acteurs non conventionnels, élargissant et approfondissant la place de l'individu au sein du collectif. Parmi les entités mises en question figure au premier rang l'État dont le dimensionnement et les fonctionnements, articulés à la rationalité instrumentale, n'apparaissent plus en prise sur

des sociétés en voie de complexification croissante. La prolifération des systèmes et des réseaux de la société technicienne débouche sur sa transformation qualitative, à travers cette prolifération (Giddens, *op. cit.* ; Beck et *al.*, 1995).

Lorsque le contexte prend une importance croissante et peut varier à l'infini à travers des dynamiques extra-causales, il devient lui-même condition de l'action. L'environnement, au sens générique du terme, devient essentiel dans la conduite des projets, il en détermine les conditions de possibilité, et l'attention à ses possibilités devient vitale pour des structures qui se trouvent dépendantes vis-à-vis de lui. Des configurations de ce type expliquent comment des structures (y compris de l'État), implantées localement et régionalement et suffisamment solides et autonomes (types parcs et conservatoires), peuvent être conduites à jouer un rôle nouveau et non négligeable, alors que des structures nationales voient leur rôle se réduire : c'est la subsidiarité... Aujourd'hui, dans un monde en effervescence, une conduite indépendante tient à la capacité à assurer un rôle de médiation face à des univers différenciés, ni dans une vision hiérarchique et centralisée, ni dans une conception organisationnelle classique d'acteurs statutairement liés, mais en facilitant le développement en réseaux.

POLITIQUES DE LA NATURE, TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces développements participent des dynamiques sociales générales et des mutations qui les accompagnent. En France, l'État surpuissant (Rosanvallon, 1990) a adopté une approche volontariste, cherchant à associer très tôt protection de la nature et aménagement du territoire. Ses représentants ont thématiqué, de façon programmatique et abstraite, une visée politique intégrant des espaces urbains et ruraux, démultipliant les enjeux liés au territoire et à l'aménagement. Cette dynamique est pour le moins contrastée. La création des Parcs nationaux, des Parcs naturels régionaux ou des Réserves a été pensée, par la DATAR, comme un « déménagement des territoires », dans l'objectif d'offrir aux urbains un cadre de vie de qualité et un espace qui soit un atout dans la compétition économique et touristique européenne. Le tourisme constitue un puissant moteur de transformation sociale en tant qu'instrument d'acculturation et d'évolution en matière de territoire. La notion de multifonctionnalité des espaces ruraux est mise en avant, pour promouvoir le développement. De nouvelles fonctions, sanitaires, récréatives, esthétiques, patrimoniales et résidentielles s'ajoutent aux fonctions de production traditionnelles. L'urbanité prend place dans la campagne à travers les parcs qui deviennent l'archétype d'une civilisation souhaitant maintenir un équilibre harmonieux entre ville et campagne. Cette logique de continuité dans l'espace s'accompagne d'une dimension temporelle : la valorisation des espaces naturels et les rapports complexes entre économie, politique et environne-

ment doivent s'inscrire dans la longue durée. L'aménagement volontariste de la DATAR vise à appréhender le territoire comme un ensemble continu et cohérent, bénéficiant d'une attention globale et d'interventions graduées et maîtrisées. Pour spécifier ces logiques temporelles et spatiales, Kayser (1993), parle de cogestion intergénérationnelle. Les espaces naturels représentent un capital à vocation nationale, européenne, mondiale ; s'ils sont bien gérés, ils deviennent le fondement d'un *développement rural et d'un aménagement du territoire rénové*. Cette vision apparaît aujourd'hui artificielle face à l'explosion des mobilités, la déshérence ou le réinvestissement erratique des espaces ruraux.

Les politiques de la nature se trouvent confrontées à une situation ambiguë dans laquelle des politiques sectorielles, étroitement délimitées et encadrées juridiquement et institutionnellement, ont été pendant un temps associées à des enjeux particulièrement larges en matière de territoire et d'aménagement. À ceux-ci se surimposent maintenant des développements plus diffus et multiformes, locaux mais aussi déterritorialisés et mondialisés, avec des systèmes d'acteurs et de pratiques plus complexes et organisés en réseaux, irrigant les mondes ruraux et urbains. Cette nouvelle réalité marquée par la prégnance croissante de l'environnement suggère une reconfiguration des dispositifs institutionnels et des pratiques collectives, en matière de protection et de territoire : un remodelage des structures et des cadres de l'action à partir d'exigences opérationnelles de fluidité et d'échange assurant cohérence et coordination, mais aussi résultats sur le long terme.

Face à ces exigences paradoxales, les mises en œuvre doivent être pensées dans des perspectives d'interaction et d'intégration à différentes échelles, en préservant les singularités assurant la pérennité des processus. Le contexte idéal du développement durable est une mise en relation large et ouverte, tant du point de vue des acteurs que des savoirs et des modes d'action individuels et collectifs mobilisés. Dans les faits, il passe par la confrontation de constructions sociales stabilisées et contraignantes, difficilement adaptables à des contextes fluides et incertains. Potentiellement contradictoire, cette démarche permet de libérer des initiatives, en particulier en faveur d'acteurs peu ou pas présents traditionnellement, sans offrir cependant de garantie immédiate, nécessitant une régulation collective.

Le développement durable requalifie la notion d'échelle dans une perspective multiscale (Norton, 2002). Les questions de reconfiguration d'échelle des structures de conservation se posent en prenant en compte les autres intervenants (Parcs naturels régionaux et collectivités locales par exemple). Pour les collectivités locales, le développement durable peut être une opportunité pour mettre en œuvre une gouvernance multi-niveaux. Le concept démultiplie les possibilités de croisement entre des structures qui n'avaient pas de contact ou de pratique commune. Il est potentiellement porteur de possibilités de tissages entre des réseaux d'acteurs et des institutions

ayant des finalités très différentes (de protection et de développement). Les différentes entités constituées s'inscrivent dans des nouveaux cadres de relations liés à l'extension de réseaux dont elles font partie, entraînant des recompositions multiples. Le registre traditionnel se déclinait sur le mode du cantonnement, chacun dans son territoire. Les nouvelles situations manifestent au contraire des initiatives, des circulations, des diffusions, des échanges, des transferts croissants entre acteurs au sein des différentes structures, favorisant les recompositions et multipliant les possibles.

CONCLUSION

Schématiquement, la situation contemporaine est une confrontation entre l'ancien maillon fort de l'aménagement du territoire, une sorte de champ clos portant l'empreinte de la trame administrative, et un développement autonome de l'espace social, fruit d'une complexification croissante. Une traduction institutionnelle de cette dichotomie au niveau des parcs nationaux réside dans le formatage des différentes composantes (réserve, zone centrale, zone périphérique). Plus généralement, elle a généré des zonages, des découpages territoriaux : les ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) ou ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux), simples transpositions dans le champ technique et social d'une vision administrative et juridique. Elle a marqué une territorialité stricte, étroite, spécifique du point de vue des usages, reposant sur une construction préalable du sens, une conception rigide de rapports envisagés une fois pour toutes et ancrés dans des spécifications historiques et juridiques inamovibles. L'alternative, dans la « société inachevée » ou « radicale » (Giddens, *op. cit.*), est une relation plus fluide entre les mots et les images, à travers des déroulés complexes et un fonctionnement connexe plus labile des champs de signification, ouverts et ouvrant à la notion de trajectoire et de récit.

Le développement durable vise à inscrire le collectif dans une perspective non pas nominale mais pragmatique, empirique et opératoire, il n'a de sens qu'en tant que conduite d'une intention collective (Searle, 1998), impliquant de rechercher la voie de cette intention, ceci étant possible dans une double perspective d'action cohérente, d'évaluation et d'itération. La dimension implicitement hégémonique des institutions en charge de la nature et de sa conservation est en contradiction avec cette visée. Leur légitimité institutionnelle fait obstacle à l'appréciation de leur efficacité. La complexité opératoire du développement durable induit une posture de modestie et de retrait face à la difficulté à cerner et à intervenir sur une réalité complexe, comme à communiquer à son propos, dans un contexte plurivoque. La question est aussi celle d'un réaménagement culturel et de ses conditions, des démarches à entreprendre, d'un renouvellement du sens de l'enquête (Dewey, 2003) permettant la production et la lecture fine et approfondie de la diversité des

contextes et des expériences, plutôt que la production permanente de nouveaux outils formels et institutionnels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECK, U. 2001. *La société du risque*, Paris, Aubier.
- BECK, U. ; GIDDENS, A. ; LASH, S. 1995. *Reflexive Modernisation. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Stanford, Stanford University Press.
- BERQUE, A. 1990. *Médiance. De milieux en paysage*, Montpellier, Éditions Reclus.
- CHARLES, L. ; KALAORA, B. 2001. « La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature », *Le Débat*, n° 116, p. 47-63.
- CMED. 1988. *Notre avenir à tous*, Montréal, Les éditions du fleuve et Commission mondiale pour l'environnement et le développement.
- DEWEY, J. 2003. *Le public et ses problèmes*, Paris, Publications de l'université de Pau, Farrago, Éditions Léo Scheer.
- GIDDENS, A. 1991. *Modernity and Self-Identity. Identity, Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- KAYSER, B. (sous la direction de) 1993. *Naissances de nouvelles campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube et Datar.
- LACOUR, C. ; DELAMARRE, A. 2003. *40 ans d'aménagement du territoire*, Paris, La documentation française.
- LAVOUX, T. ; THEYS, J. (sous la direction de) 2003. « Quarante-cinq indicateurs de développement durable : une contribution de l'IFEN », *Études et travaux*, n° 41, Orléans, Institut français pour l'environnement.
- MARSH, G. P. 1965. *Man and Nature; or Physical Geography as Modified by Human Action*, Cambridge, Ma, The Belknap Press & Harvard University Press.
- MORAND, S. ; BARBAULT, R. (sous la direction de) 2003. *Stratégie nationale de recherche sur la biodiversité au service du développement durable*, Rapport à la ministre déléguée à la recherche et à la secrétaire d'État au Développement durable, Paris, IFB.
- NORTON, B.-G. 2002. *Searching for Sustainability. Interdisciplinary Essays in the Philosophy of Conservation Biology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OST, F. 1995. *La nature hors la loi*, Paris, La Découverte.
- ROGER, A. 1997. *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, P. 1990. *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil.
- SEARLE, J. R. 1998. *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard.
- THOMAS, K. 1985. *Dans le jardin de la Nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard.
- THOREAU, H.-D. 1922. *Walden ou la vie dans les bois*, Paris, Gallimard.
- URBAIN, J.-D. 2002. *Paradis verts*, Paris, Payot.
- VIARD, J. 1990. *Le tiers-espace, essai sur la nature*, Paris, Méridiens Kliensieck.
- WALTER, F. 1990. *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du XVIII^e siècle à nos jours*, Carouge-Genève, Éditions Zoé.
- ZACCAÏ, E. 2002. *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, PIE Peter Lang.